



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Protection du patrimoine
culturel subaquatique

3 MSP

UCH/11/3.MSP/220/12
1^{er} juin 2011
Original anglais

Distribution limitée

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

Troisième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle IV
13-14 avril 2011

**Résolution sur la demande d'accréditation d'ONG en vue de leur coopération
avec le Conseil consultatif scientifique et technique**

Suivi de la RÉSOLUTION 9 / MSP 3

RÉSOLUTION 12 / MSP 3

Le Bureau de la troisième session de la Conférence des États parties,

1. Ayant examiné les demandes d'accréditation par la Conférence des États parties que le Secrétariat a reçues d'ONG,
2. Considérant la résolution 9 / MSP 3 de la Conférence des États parties,
3. Décide d'accréditer à titre provisoire les organisations non gouvernementales ci-après, qui seront consultées par le Conseil consultatif scientifique et technique auprès de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et collaboreront avec celui-ci, jusqu'à ce que la Conférence prenne elle-même une décision sur ce point :
 - ACUA - Advisory Council on Underwater Archaeology
 - ADRAMAR - Association pour le développement de la recherche en archéologie maritime
 - AIMA – Australian Institute for Maritime Archeology
 - ARKAEOS
 - CIE - Centre for International Heritage Activities
 - DEGUWA – Deutsche Gesellschaft zur Förderung der Unterwasserarchäologie e.V.
 - INA – Institute of Nautical Archaeology
 - JNAPC - Joint Nautical Archaeology Policy Committee
 - NAS – Nautical Archeology Society
 - SHA – Society for Historical Archaeology

* *Le Comité international de l'ICOMOS pour la protection du patrimoine culturel subaquatique (CIPCS) étant déjà mentionné à l'article premier (e) des statuts du Conseil consultatif scientifique et technique, on a présumé qu'il n'avait pas besoin de faire de demande d'accréditation.*